

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation Générale : 05/12/2025 - Affichage : 05/12/2025

Le onze décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent - excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
BOULOIRE	DOUYERE Olivier	X		
	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
CONNERRÉ	CHARPENTIER Dominique		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 09/12/25	
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 08/12/25	
	COUDRECIEUX	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 11/12/25	
	LOMBRON	X		
MAISONCELLES	GODEFROY Vincent	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	DROUET Dominique	X		
	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 11/12/25	
NUILLÉ-LE-JALAIS	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
	OZAN Claudine			X
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles			X
	PRÉ Michel	X		
SAINT-CORNEILLE	LEVASSEUR Christelle	X		
	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11/12/25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 11/12/25	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Claudia	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	TERTRE Charly	X		
	SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAUDEAUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 10/12/25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent		Pouvoir donné à Christophe PINTO - 10/12/25	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Martial LATIMIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du montant définitif des attributions de compensation 2025

Délibération n°2025-12-118

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Vu les délibérations concordantes du conseil communautaire en date du 12 octobre 2023, statuant à l'unanimité, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

ARRÈTE les montants des attributions de compensation définitives pour l'année 2025 pour les communes membres de la communauté de communes, ainsi que leurs modalités de versement, tels que présentés dans le tableau ci- dessous :

Nom Communes	Attributions de compensation provisoires 2025	Attributions de compensation définitives 2025	modalités de versement
Ardenay Sur Mérize	321 292 €	321 292 €	mensuel
Bouloire	245 205 €	245 205 €	mensuel
Connerré	716 375 €	716 375 €	mensuel
Coudrecieux	14 376 €	14 376 €	mensuel
Lombron	88 655 €	88 655 €	mensuel
Maisoncelles	504 €	504 €	mensuel
Montfort le Gesnois	201 793 €	201 793 €	mensuel
Nuillé Le Jalais	7 595 €	7 595 €	mensuel
Saint Célerin le Géré	874 €	874 €	mensuel
Saint Mars La Brière	406 089 €	406 089 €	mensuel
Saint Michel de Chavaignes	7 028 €	7 028 €	mensuel
Savigné l'Evèque	202 655 €	202 655 €	mensuel
Sillé le Philippe	16 897 €	16 897 €	mensuel
Soulitré	57 440 €	57 440 €	mensuel
Saint corneille	3 644 €	3 644 €	mensuel
Surfonds	2 648 €	2 648 €	mensuel
Thorigné sur Dué	93 002 €	93 002 €	mensuel
Torcé en Vallée	12 301 €	12 301 €	mensuel
Tresson	6 324 €	6 324 €	mensuel
Val-de-la-Hune	16 683 €	16 683 €	mensuel
TOTAL AC VERSE	2 421 380 €	2 421 380 €	
Le Breil sur Mérize	-6 348 €	-6 348 €	mensuel
TOTAL AC PERCUE	6 348 €	6 348 €	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 12 décembre 2025,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.